

Maison des Services Publics
Intercommunale
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

COMPTE RENDU DECISION DU BUREAU

L'an deux mil dix-sept, le mardi 5 décembre à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 29 novembre 2017.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16

ÉTAIENT PRÉSENTS : 14

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 14

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Norbert LESAGE, Jean-Yves BREPIN, Joseph DESQUESNE, Christophe LE BOULANGER, Marcel PETRE.

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Étaient absents :

Étaient absents excusés : Christine SALMON, Christian VENGEONS.

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

M. Yves CHEDEVILLE a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

TABLE DES MATIÈRES

ADMINISTRATION GENERALE.....	3
INFORMATION 20171205 : AG : Pouvoirs aux membres du bureau - délégation.....	3
DECISION 20171205 – 1 : AG : Commission attribution des logements sociaux : représentant.....	3
DECISION 20171205 – 2 : AG : Election des membres : Commission Délégation de Service Public.....	3
INFORMATION 20171205 : AG : Vœux : Date.....	3
INFORMATION 20171205 : AG : Facturation RI et SPANC.....	3
INFORMATION 20171205 : AG : Déménagement des ripeurs : Problème des rampes.....	3
RESSOURCES HUMAINES.....	4
DECISION 20171205 – 3 : RH : : Pôle Direction : Renouvellement du poste de technicien : Chef d'équipe d'entretien et d'exploitation voirie et réseaux divers.....	4
DECISION 20171205 – 4 : RH : Pôle Direction : Poste de charge de communication et de modernisation des services - création d'un poste d'adjoint administratif (transformation d'un CAE en catégorie C).....	5
DECISION 20171205 – 5 : RH : Pôle Direction : Création d'un poste d'adjoint technique : Entretien des locaux de Pré-Bocage intercom (transformation d'un CAE en catégorie C).....	5
DECISION 20171205 – 6 : RH : Pôle Déchets : Création d'un poste d'adjoint technique : ripeur, chauffeur remplaçant, gardien de déchèterie (transformation d'un emploi d'avenir en catégorie C).....	6
INFORMATION 20171205 : RH : RI : Avantages acquis au SMPB pour les agents du territoire.....	7
INFORMATION 20171205 : RH : Note de services sur les congés.....	7
INFORMATION 20171205 : RH : Poste de mediateur culture et patrimoine.....	7
RESSOURCES FINANCIERES.....	7
INFORMATION 20171205 : FIN : INFORMATION : Préparation budgétaire.....	7
PROSPECTIVE ET ANIMATION TERRITORIALE.....	7
INFORMATION 20171205 : PAT : INFORMATION : Projet de territoire : Stagiaire.....	7
INFORMATION 20171205 : PAT : INFORMATION : Rencontre chercheurs et étudiants sur les trajectoires d'évolution des bourgs ruraux.....	7
INFORMATION 20171205 : PAT : INFORMATION : Article PCAET – Bulletins communaux.....	8
URBANISME.....	8
INFORMATION 20171205 : URBA : INFORMATION : Permanence du service ADS auprès du public.....	8
DECHETS ET RECYCLABLES.....	8
INFORMATION 20171205 : DR : Achat de benne.....	8
DECISION 20171205 – 7 : DR : Harmonisation des logiciels de facturation et modification du règlement de la RI ex-VBI.....	8
INFORMATION 20171205 : DR : Achat Point d'Apport Volontaire.....	9
ENVIRONNEMENT.....	9
INFORMATION 20171205 : ENV : Prise de compétence GEMAPI et Eau et Assainissement.....	9
ENFANCE-JEUNESSE.....	10
DECISION 20171205 – 8 : EJ : : ALSH : Validation des périodes d'ouverture 2018.....	10
CADRE DE VIE.....	11
DECISION 20171205 – 9 : CDV : Astreintes – Modifications des règlements intérieurs des gymnases intercommunaux de Villers-Bocage et de Cahagnes.....	11
DECISION 20171205 – 10 : CDV : Logement : Subventions dans le cadre du protocole « HABITER MIEUX » INHARI.....	11
INFORMATION 20171205 : CDV : EPN : Appel à projet autonomie.....	12
INFORMATION 20171205 : CDV : Gymnase de Cahagnes : Badges attentats.....	12
DIVERS.....	13
INFORMATION 20171205 : Agence France Locale.....	13
INFORMATION 20171205 : Semaine bleue (courriel M. SUPERA).....	13
INFORMATION 20171205 : Venue de Hervé MORIN le 2 mars 2018 : Organisation de l'échange et organisation des visites.....	13
INFORMATION 20171205 : Gens du voyage.....	13

INFORMATION 20171205 : AG : POUVOIRS AUX MEMBRES DU BUREAU - DÉLÉGATION

En application du L. 5211-10 du CGCT renvoyant au 1er alinéa du L.5211-1, les séances du bureau, sur la base de la délégation du conseil communautaire, se déroulent conformément à celles du conseil communautaire. Aussi, l'octroi de pouvoir entre membres du bureau est possible dans la limite d'un pouvoir par membre présent et applicable dans la limite du respect des conditions de quorum.

DECISION 20171205 – 1 : AG : COMMISSION ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX : REPRÉSENTANT

La loi égalité et Citoyenneté a introduit les présidents des EPCI compétents en matière d'habitat, ou leur représentant, comme membres de droit des commissions d'attribution des logements sociaux situés sur le territoire sur lequel ils sont compétents.

Il est nécessaire de voter un représentant pour participer à ces commissions.

- ✓ **Vote : Les membres du bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité (sans le vote de Monsieur GABRIEL, absent), décide :**
 - **DE DESIGNER** Madame Danielle HOULBERT.

DECISION 20171205 – 2 : AG : ELECTION DES MEMBRES : COMMISSION DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

La commission doit être présidée du président ET être composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants.

Vu la délibération n° 20170118-17, il est nécessaire de la reprendre pour nommer un 5^{ème} membre titulaire.

- ✓ **Vote : Les membres du bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité (sans le vote de Monsieur GABRIEL, absent), décide :**
 - **DE DESIGNER** Madame Christine SALMON en tant que membre titulaire.

INFORMATION 20171205 : AG : VŒUX : DATE

Pour faire suite au bureau du 21 novembre dernier, il a été convenu qu'un repas serait offert aux agents de la communauté de communes et que les élus seraient conviés avec une participation afin d'organiser un moment convivial.

La date retenue est le 11 janvier 2018 au zoo de Jurques.

Un courrier a été transmis aux élus ainsi qu'aux agents avec coupon-réponse.

Pour les personnes végétariennes, un dos de cabillaud avec poêlé de ratatouille peut être demandé.

La participation de 15 € demandée aux élus est à transmettre avec le coupon réponse à l'ordre du « Zoo de Jurques »

Des vœux pour les associations et les entreprises vont être effectués dans le mois de janvier.

INFORMATION 20171205 : AG : FACTURATION RI ET SPANC

La facturation de la redevance incitative est effectuée ainsi que celle du SPANC (date butoir : 15 janvier 2018)

INFORMATION 20171205 : AG : DÉMÉNAGEMENT DES RIPEURS : PROBLÈME DES RAMPES

Les ripeurs déménageront début décembre, le préavis pour arrêter la location de l'Algeco est fait.

Certains points prévus au bureau ont été basculés vers le conseil communautaire

La délibération 20171108 - 2 prise concernant les délégations au bureau le 08/11/17 n'est pas explicite pour les points des ressources humaines. Par conséquent, une délibération sera reprise au conseil du communautaire du 20/12/17.

DECISION 20171205 – 3 : RH : : PÔLE DIRECTION : RENOUVELLEMENT DU POSTE DE TECHNICIEN : CHEF D'ÉQUIPE D'ENTRETIEN ET D'EXPLOITATION VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Monsieur le Président rappelle :

- Que Monsieur Grégory LEDOS est en contrat du 05/01/2015 au 04/01/2018 : contrat établi en fonction de l'article 3-3-1 de la loi du 26 janvier 1984 (absence du cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions),
- Qu'il s'agit d'un poste indispensable au bon fonctionnement du service technique,
- Que Monsieur Grégory LEDOS ne souhaite pas reconduire son contrat

Rappel des missions principales du chef d'équipe :

Technique :

- Vérification du respect de la signalisation et des règles de sécurité sur les chantiers
- Prise en compte du dossier technique et des normes d'exécution d'un projet
- Suivi du budget voirie et des marchés

Considérant l'avis favorable de la commission ressources, réunie le 15 novembre 2017,

- ✓ **Vote : Les membres du bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité (sans le vote de Monsieur GABRIEL, absent), décide :**
 - **DE CRÉER** dans les meilleurs délais, un poste de technicien à temps complet,
 - **DE PRÉCISER** que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des Techniciens de la filière technique,
 - **D'AUTORISER** le recrutement d'un agent non titulaire en application de l'article 3-3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour les besoins de la continuité du service (absence du cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions),
 - **DE PRÉCISER** que cet agent sera rémunéré sur le grade de technicien,
 - **DE MODIFIER** le tableau des emplois,
 - **D'INSCRIRE** la rémunération de l'agent et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget principal 2018,
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à ce recrutement,

DECISION 20171205 – 4 : RH : PÔLE DIRECTION : POSTE DE CHARGE DE COMMUNICATION ET DE MODERNISATION DES SERVICES - CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF (TRANSFORMATION D'UN CAE EN CATÉGORIE C)

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Monsieur le Président rappelle :

- Que Monsieur Marc LEMERCIER est en CAE du 15/02/2016 au 14/02/2018,
- Qu'il s'agit d'un poste indispensable au bon fonctionnement des services de Pré Bocage Intercom

Rappel des missions principales du chargé de communication et de modernisation des services :

- Conçoit et met en œuvre des actions de communication dont des événements.
- Développe la création, assure la qualité et la cohérence des formes et des contenus de communication interne et externe.
- Réalise l'identification des besoins des services pour améliorer la qualité des outils au niveau informatique et gestions des données
- Chargé(e) de mission aide à la modernisation des services et communication

Considérant l'avis favorable de la commission ressources, réunie le 15 novembre 2017,

- ✓ **Vote : Les membres du bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité (sans le vote de Monsieur GABRIEL, absent), décide :**
 - **DE CRÉER** un poste d'adjoint administratif territorial, catégorie C, filière administrative, à temps complet, à compter du 15/02/2018 (pour stagiairiser Monsieur Marc LEMERCIER),
 - **DE PRÉCISER** que cet agent sera rémunéré sur le grade d'adjoint administratif,
 - **DE MODIFIER** le tableau des emplois,
 - **D'INSCRIRE** la rémunération de l'agent et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget principal 2018,
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à ce recrutement,

DECISION 20171205 – 5 : RH : PÔLE DIRECTION : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE : ENTRETIEN DES LOCAUX DE PRÉ-BOCAGE INTERCOM (TRANSFORMATION D'UN CAE EN CATÉGORIE C)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°84-1107 du 30 décembre 1987 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n°87-1108 du 30 décembre 1987 portant échelonnement indiciaire applicable aux adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n°92-1194 du 04 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique Territoriale

Monsieur le Président rappelle :

- Que Madame Pierrette BEAURUEL est en CAE du 07/04/2015 au 06/04/2018,
- Qu'il s'agit d'un poste indispensable au bon fonctionnement des services de Pré Bocage Intercom

Rappel des missions principales :

- Entretien des locaux de Pré Bocage Intercom

✓ **Vote : Les membres du bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité (sans le vote de Monsieur GABRIEL, absent), décide :**

- **DE CRÉER** un poste permanent d'adjoint technique territorial, titulaire, catégorie C, filière technique, à 29 heures par semaine à compter du 07 avril 2018,
- **DE MODIFIER** le tableau des emplois,
- **D'AUTORISER** monsieur le président à recruter un agent titulaire, adjoint technique,
- **DE PRÉCISER** que cet agent sera rémunéré sur le grade d'adjoint technique,
- **D'AUTORISER** monsieur le président à signer tout document nécessaire à ce recrutement.
- **D'INSCRIRE** la rémunération de l'agent et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget principal 2018,

DECISION 20171205 – 6 : RH : PÔLE DÉCHETS : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE : RIPEUR, CHAUFFEUR REMPLAÇANT, GARDIEN DE DÉCHÈTERIE (TRANSFORMATION D'UN EMPLOI D'AVENIR EN CATÉGORIE C)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret 87-1108 du 30/12/1987 portant échelonnement indiciaire applicable aux adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique Territoriale,

Monsieur le président rappellera :

- Que Monsieur Sullivan FEUILLET exerce la mission **de ripeurs et de chauffeur poids lourd** depuis le 01/04/2015 (en emploi d'avenir du 01/04/2015 au 31/03/2018),
- Qu'il s'agit d'un poste indispensable pour le bon fonctionnement du service déchet (agent indispensable car titulaire du permis chauffeur poids lourd)

Rappel des missions principales :

- Agent affecté au ramassage des déchets, posté à l'arrière du camion benne ou en cabine selon la phase de travail et la vitesse du véhicule. Le ripeur chauffeur remplaçant a le permis E et la FIMO de sorte d'être en capacité de remplacer un chauffeur.
- Agent affecté à l'exploitation des déchèteries. Le gardien est chargé de l'ouverture/fermeture du site, de son entretien, des commandes d'enlèvement de conteneurs auprès des prestataires désignés et de l'encadrement des usagers qui y déposent leurs déchets

Considérant la proposition de Monsieur le Président, approuvée par la commission ressources en date du 15 novembre 2017,

- ✓ **Vote : Les membres du bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité (sans le vote de Monsieur GABRIEL, absent), décide**
- **DE CRÉER** un poste permanent d'adjoint technique territorial, titulaire, catégorie C, filière technique, à temps complet à compter du 01 avril 2018,
 - **D'AUTORISER** monsieur le président à recruter un agent titulaire, adjoint technique,
 - **DE PRÉCISER** que cet agent sera rémunéré sur le grade d'adjoint technique,
 - **D'INSCRIRE** la rémunération de l'agent et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget principal 2018,
 - **D'AUTORISER** monsieur le président à signer tout document nécessaire à ce recrutement,
 - **DE MODIFIER** le tableau des emplois.

INFORMATION 20171205 : RH : RI : AVANTAGES ACQUIS AU SMPB POUR LES AGENTS DU TERRITOIRE

Suite à l'analyse de la base des données OM, il s'avère que les agents du territoire payent une redevance incitative équivalente à une personne quelle que soit la composition du foyer familial. Le bureau souhaite régulariser cette irrégularité au 1^{er} janvier 2017, date de création de Pré-Bocage Intercom. Cette régularisation sera faite sur la 1^{ère} facture de 2018.

INFORMATION 20171205 : RH : NOTE DE SERVICES SUR LES CONGÉS

Afin de mieux planifier les congés annuels, une note de service a été envoyée aux agents afin de mieux organiser les congés sur l'année et d'imposer des dates de retour pour prioriser les demandes.

INFORMATION 20171205 : RH : POSTE DE MEDiateur CULTURE ET PATRIMOINE

Lors du conseil communautaire du 8 novembre dernier, un poste de médiateur culture et patrimoine a été créé (délibération 20171108-6). Il a été décidé de créer un poste de médiateur dans le grade des rédacteurs (catégorie B) à compter du 1^{er} janvier 2018.

9h40 : Arrivée de Monsieur Christian GABRIEL

RESSOURCES FINANCIERES

INFORMATION 20171205 : FIN : INFORMATION : PRÉPARATION BUDGÉTAIRE

- Bureau du 6 et du 13 février 2018 : présentation DOB
- Conseil du 21 février : DOB en conseil communautaire
- 28 mars 2018 : vote des CA et du budget OM
- 11 avril 2018 : vote de tous les budgets

Les conseils du 28 mars et du 11 avril débuteront à 18h, une pause sandwich sera effectuée au cours de ces conseils

PROSPECTIVE ET ANIMATION TERRITORIALE

INFORMATION 20171205 : PAT : INFORMATION : PROJET DE TERRITOIRE : STAGIAIRE

La communauté de communes reçoit une stagiaire à compter du 08 janvier 2018 afin de travailler sur le projet de territoire. Ce stage durera de deux mois.

INFORMATION 20171205 : PAT : INFORMATION : RENCONTRE CHERCHEURS ET ÉTUDIANTS SUR LES TRAJECTOIRES D'ÉVOLUTION DES BOURGS RURAUX

Une réunion est organisée le lundi 11 décembre matin (invitation DDTM) avec les élus du territoire et autres territoires, chercheurs, étudiants, DDTM : présentation de l'étude.

INFORMATION 20171205 : PAT : INFORMATION : ARTICLE PCAET – BULLETINS COMMUNAUX

Des articles des différents services vous seront transmis pour les intégrer dans vos bulletins communaux.

URBANISME

INFORMATION 20171205 : URBA : INFORMATION : PERMANENCE DU SERVICE ADS AUPRÈS DU PUBLIC

- Une réflexion a été menée par la commission urbanisme pour envisager l'ouverture du service ADS au conseil des pétitionnaires. Initialement prévues avec le CAUE, ces permanences devaient se tenir tous les quinze jours.
- Face aux interrogations de la commission notamment sur la gestion des flux de personnes mais aussi du positionnement des mairies vis-à-vis de leur rôle de guichet unique d'accueil des administrés en matière d'urbanisme, il est proposé de centrer l'accompagnement du service ADS sur les mairies afin de leur donner un maximum d'information et de continuer le travail avec le CAUE en fonction des dossiers.

DECHETS ET RECYCLABLES

INFORMATION 20171205 : DR : ACHAT DE BENNE

- Marché achat d'une benne à ordures ménagères (BOM avec reprise de l'ancien matériel (3191YW14)
 - Un seul candidat a répondu au marché d'achat de BOM : BOM Service – camion en location EM-972-KT (10 952 km, première immatriculation 15/05/17).
 - Prix : 129 900 €HT / 155 880€TTC avec une proposition de reprise de 1000€ pour la 3191 YW 14 (GDE reprend 70€tonne)
 - Financement – emprunt 130 000k€ + FCTVA 25 570€
 - Négociation définitive : - 2 500€HT
 - 127 400€HT // 152 880€TTC avec reprise ancienne BOM 1 000€
- **Simulation crédits**
 - Économie de 10 981,43€ par rapport à la location longue durée ;
 - Amortissement de la BOM sur 5 ans / emprunt sur 5 ans à un taux d'intérêt de 0,6% ;
 - Coût de l'emprunt : 2012,85€
 - Montant emprunté : 127 800€

DECISION 20171205 – 7 : DR : HARMONISATION DES LOGICIELS DE FACTURATION ET MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE LA RI EX-VBI

Contexte :

- Lors du Conseil Communautaire du 8/11/2017 PBI a adopté une délibération de principe sur l'harmonisation des deux redevances incitatives du territoire ;
- À l'heure actuelle, afin de facturer les administrés, PBI dispose de 2 logiciels ;

Proposition :

- La facturation a été complexe en 2017 notamment avec l'un des deux logiciels, afin de garantir une meilleure efficacité dans la gestion de la facturation, il est proposé d'effectuer la migration de l'ensemble des administrés sur un seul logiciel. Le coût de cette migration est intégrable dans les budgets actuels :
 - **Investissement** : 1 620 € TTC de développement complémentaire de logiciel (restent 3462,76 € TTC au budget d'investissement OM VBI)
 - **Fonctionnement** : + 480 € TTC en plus de la maintenance annuelle du logiciel Ereom. Or, la maintenance annuelle du logiciel Balère s'élève à 2 400 € TTC => globalement économie de maintenance 1 920 € TTC pour les 2 RI.
- Cette migration requiert une harmonisation de 2 points de règlement des redevances incitatives :

- **Le calcul des proratas** (départ et arrivée) au jour pour les deux redevances, actuellement les proratas sont calculés au jour pour le secteur ex-ACI et au mois pour le secteur ex-VBI ;
- Il est proposé d'harmoniser le calcul des proratas en modifiant le règlement de la RI ex-VBI pour permettre le calcul du prorata au jour.
- **L'harmonisation du mode de facturation :**
 - Sur le secteur ex-ACI, la facturation s'effectue via un acompte de 50% au 1^{er} semestre auxquels s'ajoutent les éventuelles levées supplémentaires puis 50% de solde à la fin du second semestre.
 - Sur le secteur ex-VBI, la facturation s'effectue via un acompte fixe de 80€ au 1^{er} semestre puis le solde du montant dû à la fin du second semestre (solde de la part fixe + part variable relative au nombre de rouleaux effectivement pris + éventuelles options déchets verts/encombrants).
Il est proposé de modifier le règlement de la redevance ex-VBI et d'intégrer le mode facturation suivant :
 - Acompte de 50% du montant de la part fixe dû au 1^{er} semestre comprenant le coût de rouleaux pris à cette date et la régularisation de l'année N-1 et pour les rouleaux complémentaires et/ou supplémentaires non payés en régie ;
 - Solde au second semestre correspondant à 50% de la part fixe, comprenant le coût de rouleaux pris à cette date (en dotation complémentaire ou supplémentaire) et le cas échéant la régularisation de la dotation minimale.

La commission déchets et recyclables du 10 novembre 2017 s'est positionnée favorablement sur ces propositions de migration et de modification du règlement de la RI ex-VBI

- ✓ **Vote : Les membres du bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
 - **DE SE POSITIONNER** sur la migration de l'ensemble de la facturation des RI sur un seul logiciel et à signer tout document afférent ;
 - **DE VALIDER** les modifications du règlement de la redevance incitative des ordures ménagères pour le secteur ex-VBI ;
 - **D'APPLIQUER** ce règlement dès le 1^{er} janvier 2018 et d'en faire la communication auprès des usagers ;
 - **D'AUTORISER** le président à signer le règlement et tout document afférent.

INFORMATION 20171205 : DR : ACHAT POINT D'APPORT VOLONTAIRE

- Budget prévisionnel voté 2017 – 15 600€ TTC
- Certains Points d'apport volontaire de verre fonctionnent encore avec un système de déverrouillage manuel, le renouvellement de ces colonnes est prioritaire car non conforme avec les normes de sécurité en vigueur.

=> Il y a 7 colonnes à remplacer en priorité : Saint-Agnan-le-Malherbe, Courvaudon, Bonnemaïson, Villy-Bocage (x2), Amayé-sur-Seulles, et Missy.

Le prestataire retenu est SEP pour un montant de 12 384,00 € TTC pour 8 colonnes de verre avec un habillage bois. L'objectif est de prévoir un renouvellement régulier des PAV de verre, en privilégiant des colonnes plus esthétiques pour garantir une bonne insertion dans le paysage urbain ou rural.

10h00 : Départ de Monsieur Jean-Yves BRECIN

ENVIRONNEMENT

INFORMATION 20171205 : ENV : PRISE DE COMPETENCE GEMAPI ET EAU ET ASSAINISSEMENT

Une réunion avec Monsieur Thierry PAY du Conseil Départemental est prévue le vendredi 8 décembre à 9h au siège de l'intercom.

10h05 : Départ de Monsieur Christian HAURET

DECISION 20171205 – 8 : EJ : : ALSH : VALIDATION DES PÉRIODES D'OUVERTURE 2018

Contexte :

Monsieur le vice-président expose la nécessité de valider les périodes d'ouverture des AJ (Accueil Jeunes) et des ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement), en régie et en DSP, de décembre 2017 à août 2018.

Objectif : Approuver la programmation suivante

ALSH DU MULTI-SITES EN RÉGIE :

- ❖ Condition d'ouverture de l'ALSH de Cahagnes à Noël = avec un mini de 7 inscrits constatables au 15/12 (A défaut, Val de Drôme fermé)
- ❖ Vacances d'hiver : du 26 février au 2 mars (= 1 semaine)
- ❖ Ouverture aux vacances de printemps : du jeudi 26/04 au vendredi 4/05 (= 6 jours de centre de loisirs)

ALSH VILLERS-BOCAGE - DSP :

- ❖ Vacances de Noël : ouverture les 2 semaines
- ❖ Tous les mercredis jusqu'au 4 juillet en après-midi (incluant le mercredi 25 avril après-midi)
- ❖ Vacances de février : ouverture les 2 semaines
- ❖ Vacances de printemps : du jeudi 26 avril au vendredi 11 mai. Pour la semaine du 7 au 11 mai, possibilité d'inscription à la journée exceptionnellement
- ❖ Vacances d'été : du lundi 9 juillet au vendredi 31 août

ALSH NOYERS-BOCAGE - DSP :

- ❖ Tous les mercredis jusqu'au 4 juillet en après-midi (incluant le mercredi 25 avril après-midi)
- ❖ Vacances de février : ouverture les 2 semaines
- ❖ Vacances de printemps : du jeudi 26 avril au vendredi 11 mai. Pour la semaine du 7 au 11 mai, possibilité d'inscription à la journée exceptionnellement
- ❖ Vacances d'été : du lundi 9 juillet au vendredi 31 août (sauf la semaine du 13 au 17 août)

ALSH FERME DE D'JO - DSP :

- ❖ Vacances d'été : du lundi 9 juillet au vendredi 27 juillet

ACCUEIL JEUNES VILLERS-BOCAGE - DSP :

- ❖ Vacances de Noël : ouverture les 2 semaines
- ❖ Tous les mercredis et samedi jusqu'au 4 juillet en après-midi (incluant le mercredi 25 avril après-midi)
- ❖ Vacances de février : ouverture les 2 semaines
- ❖ Vacances de printemps : du jeudi 26 avril au vendredi 11 mai
- ❖ Vacances d'été : du lundi 9 juillet au vendredi 31 août

ACCUEIL JEUNES LES MONTS D'AUNAY- DSP :

- ❖ Tous les mercredis et samedi jusqu'au 4 juillet en après-midi (incluant le mercredi 25 avril après-midi)
- ❖ Vacances de février : ouverture les 2 semaines
- ❖ Vacances de printemps : du jeudi 26 avril au vendredi 11 mai
- ❖ Vacances d'été : du lundi 9 juillet au vendredi 31 août

Décision :

- ✓ **Vote** : Les membres du bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité (sans les votes de Monsieur BRECIN et de Monsieur HAURET, absents), décide :
 - **DE VALIDER** la programmation des périodes d'ouverture des AJ et des ALSH (en régie et en DSP) de décembre 2017 à août 2018 ;
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

CADRE DE VIE

DECISION_20171205 – 9 : CDV : ASTREINTES – MODIFICATIONS DES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS DES GYMNASES INTERCOMMUNAUX DE VILLERS-BOCAGE ET DE CAHAGNES

Contexte :

Le Conseil Communautaire du 8 novembre 2017 a autorisé la signature de conventions de mise à disposition de service d'astreintes avec les communes disposant d'un gymnase sur leur territoire.

En ce sens, Monsieur le Vice-Président propose d'ajouter dans les règlements intérieurs existants des gymnases intercommunaux de Villers-Bocage (article 4) et de Cahagnes (article 6, chapitre I : Généralités) un article intitulé « **Contact – Suivi Technique du bâtiment** », précisant les conditions de notification des problèmes techniques identifiés sur les gymnases.

« En cas de problème,

- Pendant les heures de services, contacter le service population de Pré-Bocage Intercom :

☎ 02.31.77.57.48

Jours	Matin		Après-Midi	
Lundi	9h	12h	14h	17h
Mardi	9h	12h	14h	17h
Mercredi	9h	12h	14h	17h
Jeudi	9h	12h		
Vendredi	9h	12h	14h	17h

La week-end, le service d'astreinte de la commune (Villers-Bocage : ☎ 06.73.69.56.37 / Cahagnes : ☎ 06.69.07.64.40 – 06.62.54.02.25)

- Le service d'astreinte de la commune doit être contacté uniquement pour des problèmes techniques urgents et des problèmes de sécurité (hors horaires d'ouverture des services de Pré-Bocage Intercom). La nature des interventions porte sur :

Mise en sécurité suite à des actes de vandalisme ou à des sinistres :

Électricité : coupure du compteur,

Plomberie : fuite d'eau,

Gaz : coupure du gaz.

Objectif : Harmoniser le fonctionnement des services liés aux gymnases sur le territoire de Pré-Bocage Intercom

Décision :

- ✓ **Vote** : Les membres du bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité (sans les votes de Monsieur BRECIN et de Monsieur HAURET, absents), décide :
 - **D'AUTORISER** la modification des règlements intérieurs des gymnases intercommunaux de Villers-Bocage et de Cahagnes, selon les modalités précitées,
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

DECISION_20171205 – 10 : CDV : LOGEMENT : SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROTOCOLE « HABITER MIEUX » INHARI

Contexte :

Monsieur le Vice-Président rappelle que le protocole « Habiter Mieux » s'inscrit dans la dynamique de la transition énergétique. Le dispositif permet de financer les travaux de rénovation avec les aides aux travaux de l'Anah.

Inhari accompagne ainsi les usagers dans leurs projets de rénovation : économie d'énergie, adaptation à la perte d'autonomie, etc.

- **Permanences :**

- Point Info 14 de Les Monts d'Aunay (Aunay-sur-Odon) : le 1^{er} vendredi du mois, de 10h à 12h
- Point Info 14 de Caumont-sur-Aure (Caumont-L'Éventé) : le 3^{ème} vendredi du mois, de 10h à 12h
- Point Info 14 de Villers-Bocage : le 2^{ème} mardi du mois, de 14h à 16h

Objectif : Autoriser le versement de ces aides pour de nouveaux dossiers : Dampierre (commune déléguée de Val de Drôme), Le Mesnil Auzouf (commune déléguée de Dialan sur Chaîne), Villers (x3), Landes sur Ajon, préalablement reçus et éligibles aux aides de l'ANAH, afin d'améliorer plus rapidement l'habitat du territoire.

Décision :

- ✓ **Vote :** Les membres du bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité (sans les votes de Monsieur BRECHIN et de Monsieur HAURET, absents), décide :
 - **D'AUTORISER** le versement de l'aide financière à hauteur de 500 € après réalisation des travaux au titre du protocole « habiter mieux » aux personnes indiquées ;
 - **DE VALIDER** le versement des crédits ouverts au Budget principal de l'Intercom ;
 - **D'AUTORISER** le versement de la somme de 80€ à Inhari par dossier finalisé et accepté dans le cadre du dispositif habiter mieux. ;
 - **DE PRÉCISER** que les montants sont inscrits au budget principal 2017 ;
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Président à accomplir les démarches et formalités nécessaires à la réalisation de cette opération et la signature de tout document y afférant.

INFORMATION 20171205 : CDV : EPN : APPEL À PROJET AUTONOMIE

- ✓ Rappel :
 - ✓ Montant subvention : 49 601€ (100%)
 - ✓ Ateliers intergénérationnels (en lien avec la jeunesse + EPN + créer du lien avec P114)
 - ✓ Périmètre « test » : Caumont l'Éventé + Val d'Arry (Noyers) : groupes existants
- ✓ Partenariat avec ANACROUSES :
 - ✓ PBI : Achat informatiques
 - ✓ Anacrouses : Gestion des ressources humaines (Animateur pour fédérer les jeunes + recrutement d'un animateur pour le « projet ») + du transport + fédération des groupes jeunes /séniors (6/8 personnes *2)
 - ✓ Convention
- ✓ Phasage :
 - ✓ Levée des freins et fédérer les jeunes :
 - Rencontre des seniors et des jeunes en 2 groupes + partenaires institutionnels (janvier à mars 2018)
 - Première rencontre conjointe : 15/03/2018
 - ✓ Mise en place des ateliers : mars 2018

INFORMATION 20171205 : CDV : GYMNASSE DE CAHAGNES : BADGES ATTENTATS

Contexte :

Dans le cadre du protocole « Attentat-Intrusion malveillante », les enseignants de l'école élémentaire de Cahagnes ont l'obligation d'emmener les enfants dans un lieu confiné.

La commune de Cahagnes sollicite l'autorisation de Pré-Bocage Intercom pour l'utilisation du gymnase intercommunal de Cahagnes à cette fin et l'octroi d'un badge 24/24.

Le bureau a indiqué que l'école devra se rapprocher de la commune.

INFORMATION 20171205 : AGENCE FRANCE LOCALE

Les membres du bureau ne souhaitent pas adhérer.

INFORMATION 20171205 : SEMAINE BLEUE (COURRIEL M. SUPERA)

Une réponse sera apportée à Monsieur SUPERA accompagnée de la présentation du projet Appel à Projets Autonomie.

INFORMATION 20171205 : VENUE DE HERVÉ MORIN LE 2 MARS 2018 : ORGANISATION DE L'ÉCHANGE ET ORGANISATION DES VISITES

- a. Échanges avec Hervé MORIN et Président et les membres du bureau
- b. Visite :
 - ✓ 31 rue de Vire (MSP et ateliers)
 - ✓ Chantier du BENT
 - ✓ Place marché Villers-Bocage (PSLA et MSP)

INFORMATION 20171205 : GENS DU VOYAGE

La facturation pour la redevance incitative n'est pas possible.
Réflexion sur une tarification spéciale

Affichage fait le 12 décembre 2017

**Gérard LEGUAY
Le Président**

Fin de la séance à 11h23